

	Championnat Départemental Interclubs	Annexe 2
		Adoption : 30/05/2023
		Entrée en vigueur : 01/06/2023
	Amendes	Validité : saison 2023 / 2024
		Nombre de pages : 1

1. AMENDES

Forfait général ou désistement tardif d'une équipe	250€
Forfait d'une équipe sur une journée (saison régulière ou phase finale)	100€
Non respect des clauses de l'article 5.1.1 pour l'obligation de JA	150€ par formé manquant
Non respect des clauses de l'article 5.1.1 pour l'obligation de GEO	75€ par formé manquant
Absence de juge-arbitre sur une rencontre de saison régulière entraînant un forfait (article 12.1)	100€
Absence de GEO sur une rencontre de saison régulière (article 12.3)	50€
Retard de plus de 7 jours dans la communication des résultats (article 19.3)	10€
Absence d'arbitre sur une phase finale de D2	100€